L'UNION SPIRITE

BORDELAISE

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT DES ESPRITS

Publiée sous la direction de

M. AUGUSTE BEZ

« Dieu est Esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en Esprit et en vérité. »
(*Évang.* selon S. JEAN, ch. IV, v. 24.)

PREMIÈRE ANNÉE. N° 6. 8 JUILLET 1865.

TABLE DES MATIÈRES DU N° 6.

BORDEAUX

BUREAUX : 19, RUE DU PALAIS DE L'OMBRIÈRE.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

L'Union spirite bordelaise paraît les 1er, 8, 15 et 22 de chaque mois, par livraisons de 24 pages, avec couverture imprimée. Elle forme *tous les trois mois* un beau volume de 300 pages environ avec table des matières et couverture spéciales.

Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr.; trois mois, 3 fr. 50 c.

On s'abonne en envoyant le montant de l'abonnement en un mandat sur la poste au nom du directeur-gérant.

Des dépôts de *l'Union spirite bordelaise* sont établis :

A Bordeaux, chez les principaux libraires,

A Paris, chez LEDOYEN, libraire-éditeur, Galerie d'Orléans, au Palais-Royal;

A Lyon, chez DUPERRET, libraire-éditeur, rue Bourbon;

A Marseille, chez Ch. BÉRARD, libraire-éditeur, 22, rue Noailles,

A Toulouse, chez GIMET, libraire-éditeur, rue des Balances.

Prix du numéro séparé : 30 centimes.

AVIS

L'Union spirite bordelaise sera servie sans rémunération pendant

6 mois aux abonnés à la 3e année de *la Ruche spirite bordelaise;*

4 mois aux abonnés à la 2e année complète du *Sauveur des Peuples;*

3 mois aux abonnés jusqu'au 1er janvier à *la Voix d'Outre-Tombe.*

Nous prions les personnes qui sont dans l'intention de ne pas s'abonner, de nous retourner le présent numéro avec la bande et le mot REFUSÉ.

EN VENTE

dans les bureaux de L'UNION SPIRITE BORDELAISE.

La Ruche spirite bordelaise, 1re et 2e années. Chaque année un beau volume grand in-8o de 400 pages. Prix chaque . . . . F. 5

Le Sauveur des Peuples, 1re année, collection complète avec couverture et table des matières. Prix. 5

Ce qui a paru de la seconde année 2

La Voix d'Outre-Tombe, collection complète 3

L'UNION SPIRITE BORDELAISE

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT DES ESPRITS

PREMIÈRE ANNÉE. N° 6. 8 JUILLET 1865.

LE SPIRITISME ET M. F. FUMEAUX (S. J.) — Suite (1)

D. Comment est-il criminel et traître dans ses opérations?

R. Par l'évocation illicite des morts et le commerce ou réel, ou voulu avec les démons, implacables ennemis de Dieu et des hommes.

Non, il ne nous est pas permis d'évoquer ou d'interroger les morts : « Vous n'irez point consulter les devins, dit le Seigneur par Moïse, et ne laisserez point vivre les magiciens; que l'homme ou la femme en qui sera un Esprit de divination soient lapidés et mis à mort; que personne parmi vous n'use de maléfice ni d'enchantement, ne consulte les pythonisses ou demande la vérité aux morts : *Aut quærat veritatem a mortuis*, car toutes ces œuvres sont abominables à ses yeux. » (2) L'Église catholique, les Congrégations romaines et les théologiens avec elles ont constamment condamné et proscrit comme contraires au droit naturel toute espèce de superstition, les pratiques divinatoires et la *nécromancie* en particulier. Le Saint-Office, dans son Encyclique du 30 juillet 1856, relative au magnétisme, mais aussi applicable au spiritisme, déclare *déception tout à fait illicite et hérétique, scandaleuse et immorale* la pratique de certaines personnes, lesquelles en employant des moyens physiques pour

(1) Voir N° 5, pages 85 et suivantes.

(2) Lev. 19, 31, 20, 27; Exod. 22, 18; Deut. 18, 10.

obtenir des effets vraiment extra-naturels, se vantent de connaître les choses invisibles, et ne craignent pas de parler religion, d'évoquer les âmes des morts, de recevoir des réponses, de découvrir des choses ignorées et éloignées, ou d'exercer d'autres superstitions de ce genre : *Aliaque id genus superstitiosa exercere ausu temerario præsumunt;* il est, d'ailleurs, notoire que les évêques en grand nombre, pour remplir les intentions de la Congrégation, ont élevé la voix et proscrit toutes ces pratiques qui appellent les communications d'outre-tombe.

Ainsi, les divines Écritures et d'autres organes de la vérité le déclarent, Dieu nous défend absolument de pratiquer la divination et d'invoquer les âmes des morts, et cela pour diverses raisons très-graves : il a voulu, dans sa paternelle providence, que notre vie fût ici-bas une vie de foi, d'épreuves et de mérites, exempte de tristesses inconsolables et désespérantes, libre d'illusions trop fréquentes ou presque inévitables, et qui ne fît point de ses élus et de sa majesté souveraine le jouet de la vaine curiosité, du caprice ou de la malice humaine : qu'arriverait-il pourtant s'il nous était permis d'évoquer à volonté et de consulter les morts? Les vivants consumeraient presque leur vie, comme les païens, à pratiquer la divination et questionner leurs âmes, à leur demander mille choses vaines ou dangereuses, injustes et pernicieuses, à sonder les mystères de la vie présente et de la vie future, sans exercice de la foi chrétienne, sans résignation ni patience dans les épreuves, et sans vertus ni mérites pour l'éternité; le nombre des damnés devant être malheureusement considérable, les vivants apprendraient quelquefois l'éternelle damnation de leurs amis, de leurs proches, de leurs parents ou des personnes les plus chères, et quels seraient alors la désolation, la douleur et le déchirement de leurs cœurs? Ils deviendraient souvent inaccessibles à toute consolation, et même les tristes victimes de la folie ou du désespoir.

Que dirai-je des interventions et des illusions diaboliques? Lucifer et ses démons, nous l'avons déjà vu et le verrons encore, peuvent, dans certaines limites fixées par la Providence,

tenter les hommes, les obséder de plusieurs manières, les posséder même en certains cas : et de là, pleins de haine et de fureur, ils mettent sans cesse en œuvre leurs malices, leurs ruses et leur puissance, pour les circonvenir et les séduire ; pour les détourner du bien et leur inspirer le mal, pour leur fausser l'esprit, leur corrompre le cœur et les souiller de crimes ; dans ce but, ils feignent d'être les âmes des morts, ils se transforment, dit saint Paul, en Anges de lumières; ils déclarent ou proposent mille choses bonnes en apparence, séduisantes et mensongères. Aussi saint Jean nous ordonne-t-il de ne pas ajouter foi à tout Esprit, mais d'éprouver si les Esprits sont de Dieu : *Nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus a Deo sunt.* (1) Or, discerner les Esprits célestes des Esprits infernaux, reconnaître sûrement leurs opérations diverses dans les âmes et prononcer en connaissance de cause sur ces manifestations ou divines ou sataniques : voilà un ministère des plus difficiles et des plus pénibles, un don spirituel exigeant des connaissances extraordinaires, et par cela même bien rares, un privilége accordé, outre l'autorité de l'église à un petit nombre de directeurs des consciences ; en sorte qu'elles sont déjà grandes et innombrables les peines, les difficultés, les perplexités, et des rares personnes qui reçoivent maintenant les manifestations de ce genre et des directeurs chargés de les conduire dans ces voies pleines d'obscurités et de périls. Si, par conséquent, il était permis aux hommes d'évoquer et de consulter les morts, quel vaste champ serait ouvert aux interventions incessantes, fallacieuses et séductrices de Satan et de ses Anges? et se figure-t-on les difficultés et les embarras inextricables, les illusions et les déceptions diaboliques de toute nature, la dépravation, les crimes, les abominations et les malheurs sans nombre et effroyables, qui en résulteraient inévitablement et dans les familles, et dans les États et dans l'Église? Après tout la majesté du Très-Haut et les âmes de ses élus ne seraient-elles pas alors le jouet de la curiosité ou de la bizarrerie, de l'inso-

(1) I. Joan., c. 4.

lence ou de l'impiété des vivants? Et voilà pourquoi le Seigneur, dans sa sagesse et sa bonté infinies, nous défend absolument de pratiquer la divination et d'évoquer les morts. On le comprend donc aisément, leurs âmes pourraient-elles apparaître au gré des évocateurs, le spiritisme n'en serait pas moins déjà grandement criminel par l'évocation des morts providentiellement interdite.

Ici, nous poserons une simple question au R. P. Fumeaux. Nous lui dirons : La loi du Christ, toute contenue dans ces paroles que nous proclamons hautement : *Amour de Dieu et amour du prochain,* a-t-elle, oui ou non, abrogé la loi de Moïse, toute remplie de pratiques et de cérémonies matérielles, de sacrifices, de purifications et de génuflexions que le catholicisme traite aujourd'hui d'actes d'idolâtrie, bien qu'il en ordonne lui-même d'aussi nombreuses et de plus ridicules encore? Si oui, pourquoi venez-vous invoquer contre nous un passage de toute une législation que vous n'acceptez pas? Si non, pourquoi ne pratiquez-vous plus ces ordonnances surannées; pourquoi surtout anathématisez-vous, après les avoir traînés au bûcher, ceux qui, fidèles à Moïse, veulent encore suivre la loi qu'il leur a donnée comme venant de Dieu?

Et parmi ces ordonnances dont la violation entraînait inévitablement la plus terrible de toutes les peines, la peine de mort, contre laquelle toutes les consciences éclairées protestent aujourd'hui, contre laquelle vous protestez vous-mêmes, bien que vous l'ayez si souvent décrétée contre des frères coupables de ne pas penser comme vous, combien n'en trouverions-nous pas qui vous condamnent hautement? Nous n'en citerons qu'une

seule, mais elle aura d'autant plus d'importance qu'elle se trouve contenue dans le même chapitre que celle invoquée contre nous, et que, par conséquent, vous ne sauriez admettre l'une sans admettre l'autre. Écoutez :

« Les prêtres, les lévites, ni aucun de ceux qui sont dans la tribu, n'auront point de part à l'héritage avec le reste d'Israël, parce qu'ils mangeront des sacrifices du Seigneur et de ses oblations; et ils ne prendront rien autre chose de la possession de leurs frères, car le Seigneur est lui-même leur héritage, comme il le leur a dit. » (Deut. XVIII, 1 et 2.)

Or, on le sait, l'héritage des enfants d'Israël était surtout la possession des biens de la terre, que recherchent tant aujourd'hui ces cardinaux, ces archevêques et ces évêques qui n'ont pas craint « d'élever la voix et de proscrire toutes ces pratiques qui appellent les communications d'outre-tombe, » alors que l'apôtre Jean les a hautement consacrées par ces paroles solennelles que vous voulez, nous ne savons pourquoi, invoquer contre nous : « *Ne croyez pas à tous les Esprits, mais éprouvez les Esprits, pour savoir s'ils viennent de Dieu.* »

Et qu'il donne lui-même le critérium devant servir à juger les bons Esprits et les mauvais :

« *Reconnaissez l'Esprit de Dieu à ceci : Tout Esprit qui confesse Jésus-Christ venu en chair est de Dieu; mais tout Esprit qui ne confesse pas Jésus-Christ venu en chair n'est point de Dieu, et c'est là l'Esprit de l'Antéchrist dont vous avez ouï dire qu'il viendra et qui dès à présent est dans le monde.* »

Confesser Jésus-Christ, n'est-ce pas proclamer sa doc-

trine? Et l'Esprit de l'Antéchrist, *qui était dans le monde à l'époque où saint Jean écrivait*, n'est-ce pas, au contraire, celui qui, à la place de ces enseignements si purs, a proclamé toutes ces erreurs, toutes ces pratiques matérielles que Jésus condamnait? N'est-ce pas, enfin, l'Esprit animant ces « *perturbateurs cautérisés dans leurs consciences, enseignant le mensonge par hypocrisie, défendant de se marier et de manger certaines viandes*, » foulant aux pieds la religion du Christ et la remplaçant par un culte grossier et matériel, qui devait ramener les peuples vers l'idolâtrie en changeant seulement le nom de ses idoles?

Ah! si la loi de Moïse était encore en vigueur et que Dieu, pour punir ceux qui osent l'enfreindre de nos jours, les frappât de mort comme il frappait, si nous en croyons les livres mosaïques, les enfants d'Israël qui, par ignorance ou par impiété, venaient la transgresser, combien la désolation de la désolation serait répandue parmi vous, et combien l'Ange exterminateur ferait-il disparaître de la surface de la terre de ceux qui se disent orgueilleusement les représentants et les élus de Dieu!...

Mais il est une autre ordonnance bien plus sérieuse que celles que vous invoquez contre nous, car elle émane de Dieu lui-même et que, celle-là, Jésus ne l'a point abrogée. Nous voulons parler de ces commandements dictés sur le mont Sinaï et gravés sur des tables de marbre, afin que le texte en devînt indestructible ; nous voulons parler de ces commandements dans lesquels il est dit :

« *Tu n'auras pas d'autre Dieu devant ma face. Tu ne te feras point d'idole taillée, ni aucune image de ce qui*

est au ciel, ni sur la terre, ni dans les eaux sous la terre. Tu ne les adoreras point et ne les serviras pas. » (Exode XXI, 3, 4, 5.)

Les enfants d'Israël, dans un moment d'inquiétude que leur causait l'absence prolongée de Moïse, osèrent enfreindre ce commandement et apportèrent au grand-prêtre Aaron les ornements d'or et d'argent que possédaient leurs femmes afin qu'il en fît une idole, un veau devant lequel ils se prosternèrent. Ils en furent punis par un carnage d'autant plus affreux que les bourreaux et les victimes étaient des parents et des proches. (1) Et pourtant, vous qui nous accusez, vous avez rempli vos églises de statues et d'images, vous avez taillé des idoles dans le marbre et la pierre, dans l'or et dans l'argent, dans le bois et le bronze, et, semblables aux païens que vous chassez du ciel, bien qu'ils soient comme vous les fils du même Père, vous les servez et vous les adorez. Vous les promenez dans les rues, les jours de grandes fêtes; vous exhibez dans toute leur splendeur non-seulement des images de saints et de saintes, mais des images d'animaux devant lesquelles vous vous prosternez et forcez les peuples de se prosterner, dans les pays où vous régnez

(1) Moïse se tint à la porte du camp et il dit : « Qui est pour le Seigneur, qu'il se joigne à moi. » Et tous les enfants de Lévi s'assemblèrent autour de lui. Il leur dit : « Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Que chacun prenne un glaive à son côté, passez et repassez au milieu du camp, d'une porte à l'autre; que chacun tue son frère, son ami et celui qui est le plus proche. » Les enfants de Lévi (les prêtres) firent ce que Moïse leur avait ordonné; et en ce jour-là, il y eut environ trois mille hommes du peuple mis à mort (la Vulgate dit 23,000). Et Moïse leur dit : « Vous avez consacré aujourd'hui vos mains au Seigneur en tuant chacun votre fils et votre frère, et attiré sur vous sa bénédiction. » (Exode XXXII, 26, 27, 28, 29.)

en maîtres. Vous avez remplacé la prédication fraternelle du Christ et l'évangélisation active de ses premiers disciples par des cérémonies empruntées aux païens, par des génuflexions, des signes cabalistiques de toutes sortes que vos prêtres, revêtus d'habits aussi excentriques que riches et pompeux, exécutent au son d'une clochette; momeries devant lesquelles s'inclinent sans y rien comprendre les *fidèles* de votre religion, et que les étrangers regardent avec curiosité, comme on regarde dans un théâtre une scène mimique.

Et vous vous arrogez pourtant le titre glorieux d'enfants de Dieu, et c'est dans votre sein que vous prenez ces « directeurs de consciences » chargés de conduire « *les rares personnes qui reçoivent maintenant les manifestations des bons Esprits.* » Aveugles, vous voulez conduire des aveugles; ne craignez-vous donc pas de tomber tous ensemble dans l'abîme que vous côtoyez?

Nous comprenons que Moïse ait défendu au peuple d'Israël l'évocation des morts, car nous savons que le peuple auquel il s'adressait, abruti par l'esclavage et enclin à pratiquer le culte des peuples du milieu desquels Moïse venait de les retirer, ne possédait pas la sagesse, le discernement nécessaire pour distinguer les bons et les mauvais Esprits. Mais aujourd'hui que plus de trois mille ans ont éclairé les peuples de la terre, aujourd'hui que l'apôtre saint Jean nous a légué le critérium qui doit nous guider dans nos rapports avec les âmes éthérées, cette défense n'a plus de raison d'être. Et vous le savez bien, puisqu'au lieu d'invoquer seulement contre nous la défense de Moïse, qui, par son existence même, prouve

la possibilité et l'existence des communications des morts, vous venez aujourd'hui la nier et dire que seuls les anges et les démons peuvent répondre à votre appel : les anges à vous et à vos partisans, les démons à tout le reste de l'humanité !

Quant aux dangers de toutes sortes que vous redoutez pour les familles, pour les États et pour l'Église, le spiritisme, que vous anathématisez, enseigne à les éviter en éclairant les hommes sur la nature réelle des Esprits et sur les relations que nous devons avoir avec eux ; et si vous n'aviez pris d'avance la résolution fermement arrêtée de le combattre quand même, vous reconnaîtriez la sagesse, la prudence de ses enseignements, et vous loueriez, au lieu de les maudire, ces relations bénies de Dieu qui permettent aux morts de guider les vivants, aux vivants de prier pour les morts et de les ramener dans les sentiers du bien, quand ils en sont sortis ; ces relations enfin qui, bien comprises, changeront la face de l'humanité en arrachant les hommes, comme vous l'avouez vous-mêmes, au matérialisme hideux, et en les grandissant, car en leur faisant comprendre Dieu elles les rapprocheront de lui.

Consulter à ce sujet le *Livre des Médiums* et principalement le chapitre intitulé : *Questions que l'on peut adresser aux Esprits.*

(La suite au prochain numéro.) Auguste Bez.

CHRONIQUE PARISIENNE

Paris, 22 juin 1865.

Monsieur le Directeur,

Je viens, en vous adressant ces lignes, m'acquitter d'une dette, et si une simple causerie, sympathique avant tout, peut être agréable à vous et à vos lecteurs, je serai heureux de pouvoir de temps à autre, par un échange d'idées, et à l'occasion, de faits, contribuer à relier quelque peu les bords de la Seine aux rives de la Gironde.

En attendant cette occasion, qu'il me soit permis aujourd'hui de donner le salut fraternel à l'*Union spirite bordelaise*, et tous mes applaudissements à son titre, non parce qu'il est un heureux choix, mais parce qu'il est un acte accompli, ce qui vaut infiniment mieux. Puisse-t-il avoir de nombreux imitateurs!

L'Union! unique chemin de l'unité, est toujours un mot charmant, dans la bouche ou sous la plume, sans aucun doute, mais il ne marque un pas réel vers le but que chaque fois qu'il passe dans un fait.

Est-ce à dire que le précepte sans l'exemple soit inutile? Oh non, bien loin de là, je sais qu'il peut arriver au cœur par l'oreille; seulement, je crois qu'il ne s'y établit bien qu'en passant par les yeux.

Mais à chaque chose son temps, à chaque jour son œuvre, à chacun son rôle! Je ne suis pas de ceux qui voudraient voir poser les fondements et la toiture le même jour, et qui exigent d'une génération initiatrice ce qui n'appartient qu'à la génération fondatrice. Les héraults précédaient l'armée autrefois, ils n'en étaient pas précédés. Si ce rôle ne s'est pas conservé sur les champs de bataille, il s'est maintenu dans les champs des idées. Nous ne sommes donc que les héraults de l'idée nouvelle, non les héros! Ce n'est pas là un vain jeu de mots, c'est, au contraire, une vérité très-sérieuse qu'il est bon de ne pas se dissimuler. Il

ne serait donc pas juste d'exiger de nous plus que nous ne pouvons faire, mais aussi nous aurions mauvaise grâce, à notre tour, à exiger des uns plus qu'ils ne peuvent donner, des autres, qu'ils règlent leur marche sur la nôtre, et plus mauvaise grâce encore à nous attribuer ce qui ne nous appartient pas.

Or, la génération fondatrice se reconnaîtra à son immense mansuétude. Quiconque, en fait de doctrine morale ou religieuse, ne possède pas cette vertu au suprême degré, ne saurait se dire fondateur. Le spiritisme est grand comme le monde, puisqu'il l'embrasse, mais tant que nous autres hommes ne serons pas à la hauteur de notre doctrine, c'est-à-dire, grands comme elle, ou, en termes plus précis, tant que nous ne saurons pas embrasser l'humanité entière avec ses travers, adhérents et dissidents, dans une égale tolérance, nous ne serons encore que des sectaires..... possédant une vérité de plus, mais non encore initiés à celle qui domine toutes les autres, la seule qui fonde l'unité : la tolérance universelle, c'est-à-dire la *vraie charité*.

Ne serait-il donc point possible de tenter dès à présent dans nos rapports et dans la mesure de nos forces, l'application de ce mot qui est dans toutes les bouches, au bout de toutes les plumes, et que, il faut bien l'avouer, on rencontre trop rarement au fond des procédés? Ne pourrait-on au moins se servir d'un peu d'huile au lieu de fiel, pour panser ce que chacun de nous croit être des infirmités chez nos semblables, lesquels souvent se portent aussi bien et quelquefois mieux que nous, mais dont l'épiderme n'en est pas pour cela moins sensible?

Est-ce que, lorsqu'un frère s'égare ou nous paraît s'égarer, il ne serait pas aussi facile, et beaucoup plus profitable au but que nous poursuivons, d'employer, pour le ramener, des termes fraternels et bienveillants, au lieu de le morigéner comme un écolier indiscipliné et incorrigible?

Ne serait-il point temps de prendre pour base de toute polémique une franche cordialité, que ne saurait atténuer aucun dissentiment; de mettre, en un mot, la charité *en action*, ou

alors, si l'on ne se sent point la force de le faire, d'avoir, au moins, la prudence de s'abstenir, en reconnaissant en temps opportun qu'un remède mal appliqué est pire que le mal que l'on veut combattre ?

Est-ce qu'un langage simple, enfin, et empreint des sentiments auxquels je vais essayer de donner une forme dans les lignes suivantes, ne serait point aussi convaincant pour n'être pas poivré et vinaigré ?

— « Mon frère, je crois que vous vous écartez de la bonne route ; ou bien : — Il me semble que vous tombez dans l'erreur sur tel ou tel point..... Puis suivraient les raisons sans lesquelles naturellement tout avis est sans valeur. »

— « Mon frère, répondrait l'autre, je suis convaincu de votre bonne intention ; mais, de même que vous avez une entière confiance dans votre manière de voir, j'avoue que je pèche un peu par le même faible. Jusque-là vos arguments ne m'ont pas encore convaincu, et cela, par les raisons que je vais vous en donner ; mais croyez que si je ne me rends pas aux vôtres, je ne vous en estime et ne vous en aime pas moins, etc... »

Le pis qui puisse arriver de tout ceci, c'est que les deux adversaires restent dans leur croyance respective, et ce n'est jamais un grand malheur ; mais il peut se faire aussi que l'un se rende aux raisons de l'autre, et, dans tous les cas, ils restent bons amis; c'est le principal, c'est ce que demande avant tout la charité !

Une polémique virulente, amère ou aigre-douce, peu importe, brise non-seulement la bonne intelligence, mais ne convainc jamais que ceux qui sont déjà convaincus ou dont elle flatte la passion, et jamais elle ne ramène celui qu'elle avait pour but de ramener ; au contraire, elle l'éloigne, en le blessant, ainsi que tous ceux qui partagent de bonne foi l'opinion qu'elle s'est donné la mission de flageller. Ce ne sont pas les verges qui convainquent, tangibles ou dissimulées, ce sont les arguments.

Parmi les spirites, il y en a qui trouvent que les uns vont trop vite, d'autres que l'on marche trop lentement. C'est encore là une affaire de libre appréciation qu'il n'appartient à personne

de condamner ni d'un côté ni de l'autre ; toutefois, comme chacun a ses raisons pour motiver son opinion, et qu'il les croit bonnes, c'est pour lui un devoir de les énoncer ; mais en quoi perdraient-elles de leur valeur pour l'être sur un ton analogue au suivant :

— « Mon ami, dira l'un, par exemple, il me semble que vous allez trop vite et trop loin ; le champ que nous moissonnons est tellement fertile, que nous en avons pour longtemps avant d'avoir besoin de passer à un autre; travaillons donc de concert ; si nous nous pressons trop, nous ferons mal la besogne et nous laisserons des épis derrière nous. Ne sortons donc pas d'ici que nous n'ayons tout achevé ; *qui trop embrasse mal étreint*, et si nous nous disséminons, nous perdrons en force ce que nous aurons voulu gagner en vitesse; d'ailleurs, il y a des choses qui ne doivent pas encore être révélées, parce qu'elles ne seraient pas comprises, etc., etc. »

— A merveille ! mon cher interlocuteur, répond l'interpellé, vous pouvez avoir raison à votre point de vue ; aussi je suis loin de vous critiquer ; marchez dans votre voie, puisqu'elle vous convient, et vous faites toujours bien tant que vous croyez bien faire ; si vous vous trompez, l'avenir vous l'apprendra, et il sera toujours temps de vous raviser; mais quant à moi, je vous ferai observer que je n'ai pas de goût ni d'aptitude pour votre besogne ; je n'en méconnais pas pour cela l'utilité : il en faut pour tous les goûts et pour tous les besoins. Si vous trouvez des compagnons, c'est qu'elle est utile; mais je sens que je ferais triste figure à côté de vous, tandis que dans cet autre champ dont vous voulez m'interdire l'entrée, je me trouve dans mon élément et à mon aise. Or, sur le terrain où vous vous plaisez à butiner, moi je perdrais mon temps, et il ne faut pas qu'aucune force se perde. N'oubliez pas que tous ces champs appartiennent au même maître et qu'ils doivent être tous moissonnés. Or, le maître ne nous a pas circonscrits dans telle ou telle limite ; il nous a dit : « Mes enfants, travaillez selon vos goûts, vos aptitudes et vos forces ; tout cela est à moi, donc tout cela est à vous. Allez, allez, pourvu

que vous ne restiez pas oisifs et que vous n'ayez d'autre but que le bien de vos frères, vous aurez fait votre devoir. Vous pouvez vous égarer, mais vous ne sauriez vous perdre; quelque route que vous preniez, vous êtes sur mes domaines et ne pouvez en sortir. Si vous vous égarez un instant, eh bien! ce sera pour vous une leçon utile, car c'est par des raisons semblables que vos aînés sont arrivés aux champs supérieurs, et ce n'est que par toutes sortes d'efforts que vous trouverez la même route. Celui qui s'égare, c'est qu'il marche! La marche développe les forces, si elle ne conduit pas toujours directement au but, et vos forces acquises doubleront votre vitesse quand vous aurez retrouvé le droit chemin. Celui qui par crainte de s'égarer ne bouge pas, s'étiole, et malgré sa bonne volonté il restera forcément le dernier. Voilà, frère, ma manière de voir. Quant aux révélations que vous jugez inopportunes, soyez sans crainte : il y a des hommes pour toutes les vérités; donc il faut des vérités pour tous les hommes! Ceux qui ne comprendront pas ou ne goûteront pas telles ou telles théories, les laisseront ou les combattront à leur gré ; rien de plus naturel et de plus légitime. Ce n'est pas une raison pour en priver ceux que leurs aspirations portent vers l'étude de ces vérités. »

Je soumets, cher Directeur, à votre appréciation et à celle de vos lecteurs ce genre de polémique, qui me paraît le seul digne du spiritisme, et bien plus, qui me semble en être le but principal, c'est-à-dire l'union des cœurs dans la dissidence même des idées ; autrement, je ne verrais pas encore, je l'avoue, ce que le spiritisme serait venu nous apporter, sinon un nouveau ferment de discorde. Il y en a déjà bien assez!

Mais je m'aperçois que le titre de votre journal m'a entraîné à mon insu, par une pente facile, dans un thème inépuisable : je voulais vous faire un peu de chronique, et je passe mon temps à discourir. La chronique sera donc pour une autre fois. J'avais entre autres choses à vous parler d'un opuscule qui se vend ici, intitulé : *Antidote du Spiritisme,* et que peut-être vous connaissez déjà. Cet adversaire n'est pas terrible, mais il ne faut dédai-

gner personne, et du moins l'auteur n'est pas impoli. Si donc d'ici à ma première lettre aucun spirite ne lui a fait l'honneur de la réplique, je lui promets un dédommagement, mais en quelques mots seulement et par pure courtoisie ; car autrement je ne ferais que mettre sur le papier ce que chaque lecteur de l'*Antidote*, s'il est spirite, aura déjà fait dans son esprit, et c'est surtout aux spirites qu'il s'adresse.

Agréez, cher Directeur, l'assurance de mon fraternel dévoûment.

Z.

VARIÉTÉS

Le Journal de Saint-Jean-d'Angély, du 11 juin dernier, nous rapporte un autre acte d'intolérance religieuse bien plus incompréhensible encore que celui dont nous avons parlé dans notre quatrième numéro.

« Une femme de Loulay, dit-il, lavait dernièrement à une fontaine lorsqu'elle fut frappée d'apoplexie foudroyante. On fut, suivant l'usage, prévenir M. le Curé et lui demander à quelle heure auraient lieu les funérailles. Le *vénérable pasteur* déplora la mort subite de cette malheureuse, qui n'était pas mariée à l'église, et refusa de l'enterrer, assuré, probablement, que ses prières seraient perdues, puisque, à n'en pas douter, elle avait pris le chemin de l'Enfer. On parlait d'envoyer chercher un pasteur protestant ; d'autres voulaient aller quérir M. Camile Magué, le fondateur de *la Libre pensée de l'île de Ré*, lorsque M. Meunier, adjoint au maire, annonça qu'il se chargeait de l'enterrement.

» Le bruit fait autour du cercueil s'apaisa bientôt, et

on pensa que la défunte serait satisfaite d'avoir en tête de son cortége un magistrat libéral et tolérant. On voulut sonner l'enterrement, mais M. le Doyen refusa de donner la clé de l'église. On se serait passé du son de cloche sans une idée lumineuse d'un des assistants, qui monta sur la maison de M. Roy de Loulay, et en détacha la cloche destinée à appeler les travailleurs. Deux hommes vigoureux passèrent dans toutes les rues, et bientôt trois cents personnes environ se joignirent à M. Meunier, qui termina la cérémonie par un discours très-bien senti et accueilli par les cris plusieurs fois répétés de : *Bravo! Vive M. le Maire!* »

Nous l'avons souvent dit déjà : ce ne sont pas les desservants des paroisses que nous blâmons dans toutes ces tristes circonstances; ils sont dans leur rôle, ils doivent le remplir; mais si nous aimons à signaler ces faits, c'est afin de bien constater que les exigences du catholicisme sont inconciliables avec les idées modernes, et qu'il est de toute nécessité pour lui de choisir entre des réformes radicales et l'abandon de la masse compacte de ses adeptes. On dira peut-être que ces réformes sont impossibles. Nous ne le pensons pas, et la preuve, c'est que beaucoup de coutumes anciennes sont complètement tombées en désuétude. Ainsi, et pour ne parler que du fait qui nous occupe, M. le curé de Loulay devrait prononcer l'excommunication majeure contre tous ceux, M. l'Adjoint en tête, qui ont assisté *une hérétique*, une excommuniée, les chasser honteusement de l'église, et attirer sur eux toutes les rigueurs des lois divines et humaines que le moyen-âge faisait subir aux hérétiques; il n'est

pas jusqu'à la maison de M. Roy qui ne devrait être purifiée et sa cloche brisée, pour avoir servi à cette cérémonie coupable au premier chef. Nous ne pensons pas que M. le curé de Loulay pousse jusque-là l'observation des principes proclamés pourtant par le concile œcuménique de Latran, et, par suite, d'après la doctrine catholique, doués d'infaillibilité.

Une autre chose nous a frappé dans la rédaction de ce petit compte-rendu; c'est la pensée spiritualiste contenue dans la phrase que nous avons soulignée : « On pensa » que la défunte serait satisfaite d'avoir en tête de son » cortége un magistrat libéral et tolérant. » Ce langage, tenu par un journal qui, il y a quelques jours encore, se montrait un ennemi acharné de notre doctrine, est une preuve irréfutable de sa propagation rapide dans les masses et de son empire sur les idées de ceux même qui voudraient la combattre.

Un fait, bien autrement grave, nous est signalé par un de nos correspondants. Le passer sous silence serait, croyons-nous, nuire à la vérité :

M. X., nous écrit-on, récemment devenu adepte du spiritisme, a eu le malheur de perdre un de ses enfants. Le curé de sa paroisse, oubliant le respect qu'on doit à la douleur et poussé par un fanatisme que nous ne saurions trop stigmatiser, n'a pas laissé passer cette occasion d'insinuer à la malheureuse mère, personne très-dévote, que c'était une punition de Dieu et que sa vengeance ne s'arrêterait pas là; mais que tous ses autres enfants subiraient le même sort si son mari ne renonçait

à la superstition spirite. Or, comme M. X. ne veut pas abandonner une doctrine qui le console et qui lui donne la force de supporter ses épreuves avec résignation, sa femme désolée le considère comme le meurtrier de ses enfants. N'est-ce pas là un beau résultat, et quelle morale faut-il en tirer. Écrions-nous comme Jésus à ses bourreaux : « Mon Dieu, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. »

Après ces douloureux tableaux, nous aimons à reposer notre cœur sur un acte bien différent dont *la Gazette de France* s'est fait dernièrement l'écho :

A Colmar, ville composée de catholiques et de protestants, toutes les cérémonies religieuses du culte catholique s'étaient toujours faites dans les églises, ainsi que l'ordonnent les articles organiques du concordat. Cette année, pour la première fois, la procession de la Fête-Dieu a eu lieu dans les rues et avec une pompe inaccoutumée. La population protestante ne s'est nullement émue de cette violation flagrante de la loi et a laissé passer la procession sans protester.

Pourquoi faut-il que les *hérétiques, les damnés* donnent toujours des exemples de tolérance et de charité aux soi-disant élus de Dieu ?

Auguste Bez.

COMMUNICATIONS MÉDIANIMIQUES

LA SOCIÉTÉ MODERNE

Turin. — *Médium*, M. E. D.

Amis! sachez vivre une vie simple, sans but caché, sans fausse apparence, sans oripeaux trompeurs. Brisez avec la tyrannie de ce que vous appelez les convenances sociales qui font de l'homme un masque sans caractère, un être monstrueux. C'est à ce point qu'en est réduite la société *comme il faut!* Elle n'a même pas le courage de faire l'éloge de la véritable vertu, ou d'émettre un blâme sur le vice de la mode.

Non, non, ne vous inclinez pas devant une société phthysique à ce point qu'elle ne peut respirer le plus petit air de franchise ou de loyal sentiment. Non, commencez à prouver par les faits qu'on peut être bien élevé et complaisant sans être dissimulé et hypocrite.

J'ai dû dans ma dernière existence terrestre me mêler continuellement à cette société ainsi fardée, et j'appris à la connaître et à la mépriser. Aussi j'aimais mieux m'entretenir avec un paysan grossier ou un soldat grognard qu'avec ces masques qui m'approchaient souvent plus que je n'aurais voulu.

L'homme, c'est l'intérieur; l'extérieur ne doit être que le miroir et l'auxiliaire de l'être qui vit au dedans. Loin de là, la maxime de Talleyrand (1) est encore en

(1) Talleyrand disait que la parole avait été donnée à l'homme pour dissimuler sa pensée. *(Note du traducteur.)*

pleine vogue. Montrez-en la fausseté; faites voir qu'il est nécessaire et convenable pour tous d'être élevé à l'école de la vérité et de la tolérance réciproques.

Maintenant que je vous ai dit ma manière de voir sur le mauvais côté de la société actuelle, j'ajouterai quelque chose sur son bon côté, sur la charité croissante, qu'on peut observer chaque jour dans toutes les classes du monde où vous vivez.

C'est là un des signes du temps, et bien heureux sont les temps qui ont la charité pour précurseur! Vous la voyez aujourd'hui pénétrer dans les habitudes sociales, tantôt sous le masque du plaisir, tantôt sous le nom de souscription, toutes choses qui, chatouillant l'amour-propre, font sortir de la bourse la pièce de monnaie que le devoir moral seul aurait été impuissant à en tirer.

Que voulez-vous? Ce sera une charité bâtarde, une charité boiteuse, de la philanthropie sans base, je vous le concède; mais néanmoins, elle produit des fruits extraordinaires. Ils n'auront pas de récompenses dans la vie future, beaucoup de ceux qui la font; mais, en attendant, l'ambition se change en bonnes œuvres et l'amour du plaisir tourne au soulagement des affligés et des malheureux.

Cueillons toujours ces fruits de la société actuelle: bien qu'ils ne soient pas parfaitement bons, ils préparent le chemin pour de meilleurs, et ce qui se fait aujourd'hui par orgueil, se fera par devoir avec le temps. Voyez si on aurait obtenu des souscriptions publiques, il y a un siècle, ces fruits qu'on en retire aujourd'hui! Oh non! vous auriez pu trouver alors des vertus héroïques dans l'individu, mais vous auriez rencontré l'égoïsme souverain dans les masses; aujourd'hui, au contraire, le bien se fait toujours soit d'une manière, soit de l'autre. Vous auriez vu alors un grand seigneur jeter des milliers de livres dans un dîner de luxe au risque de ruiner ses fournisseurs et de les faire bâtonner s'ils le tourmentaient; aujourd'hui, vous voyez le riche orgueilleux *afficher* son nom sur les listes de bienfaisance.

Ce n'est pas toujours de la vertu; mais c'est un progrès véritable et réel, puisqu'on rend témoignage à la nécessité, non de l'aumône qui humilie, mais de la charité évangélique qui soulage et élève celui qui en est l'objet.

Courage, amis! redressez la manière de voir et de faire le bien, prouvez par les faits qu'on peut être vrai, bon, charitable, chrétien, sans être partisan de la tyrannie, de l'obscurantisme ou des dévotions hypocrites.

CAVOUR.

(*Annali dello spiritismo en Italia*. — Traduit par GENARO.)

DE L'ÉTERNITÉ DES PEINES

Poitiers. — *Médium*, M. L.-C. TOUTANT.

Il n'y a pas, il ne peut y avoir de peines *éternelles*, dans le sens absolu de ce mot.

L'idée de peines éternelles, conciliable avec celle de la Toute-Puissance divine, est inconciliable avec l'idée d'un Dieu juste et bon.

Or, Dieu n'est pas seulement la souveraine puissance, il est en même temps la justice et la bonté souveraines; il est également la science sans limites et l'ordre infini. Ote-lui un seul de ces attributs, et il n'est plus Dieu ; car il n'est plus l'Être parfait que notre intelligence et la contemplation des merveilles de la création nous révèlent et nous affirment.

Que Dieu ait créé les Esprits d'un seul jet de sa pensée, au même instant, ou qu'il ne les ait créés ou ne les crée que successivement, c'est une question qu'il est inutile de poser maintenant, mais dont nous pourrons nous occuper plus tard. Le temps n'est pas venu.

Ce qu'il importe de constater ici, c'est que Dieu a créé ou crée les Esprits de sa libre volonté; qu'il n'a pu, en les créant, ignorer le sort d'aucun d'eux, soit dans le temps, soit dans l'éternité.

Dieu étant souverainement juste et bon, ne peut avoir librement créé les Esprits pour les vouer : ceux-ci à un bonheur infini, ceux-là à des supplices éternels; bonheur et supplices inévitables, puisqu'il les aurait décrétés.

Bonheur et supplices qui n'auriez pour raison d'être ni une récompense ni une punition!... Vous admettre, ce n'est pas seulement nier la justice de Dieu, c'est nier en même temps sa prescience et sa bonté...., c'est le nier lui-même!

Tu demandes comment le dogme de l'éternité des peines a pu s'établir dans l'Église catholique, traverser les siècles et arriver jusqu'à vous? — Nous consacrerons un entretien spécial à cet important sujet. Laissez-moi continuer.

Les peines éternelles sont impossibles, je l'ai démontré.

Que reste-t-il donc qui soit compatible avec la justice de Dieu, puisqu'il faut qu'elle soit satisfaite? — Des peines temporaires en rapport avec les infractions aux lois qu'il a posées, lois qui sont nécessairement corrélatives de ses attributs.

Mais pour que l'Esprit encoure des peines, des châtiments, il faut qu'il se soit rendu coupable; pour qu'il y ait culpabilité, il faut que l'Esprit soit capable de discerner le BIEN du MAL et qu'il ait les moyens de pratiquer le premier et d'éviter le second; aussi Dieu a-t-il donné à l'Esprit l'intelligence qui raisonne et discerne, et le libre-arbitre qui détermine le choix.

Comme toute la création, matérielle et intelligente, est régie par la grande loi d'unité universelle, et que, d'autre part, les opérations de l'intelligence se développent et se perfectionnent incessamment, non-seulement dans les individus, mais encore dans les masses, dans les générations qui se succèdent, nous sommes autorisés à admettre, par induction, que les Esprits ont été, à leur origine, simples et ignorants, mais dès lors dotés de l'intelligence et du libre-arbitre que Dieu a déposés en eux, comme il a déposé dans le pepin ou dans le noyau l'arbre dont les rameaux couvrent ta tête et dont les fruits te nourrissent.

L'Esprit partant ainsi d'un point inférieur, quelque part que tu le places, doit donc s'élever, plus ou moins lentement sans doute, mais *inévitablement*, vers des régions graduellement supérieures où se développeront proportionnellement ses facultés et son bonheur.

Enfermés dans les organes matériels que de grossiers appétits sollicitent sans cesse, les Esprits ne deviennent responsables envers le Créateur qu'en raison du développement de leur intelligence et de leur libre-arbitre. Mais, dès qu'ils distinguent le Bien du Mal, ils doivent choisir entre ces deux opposés. S'ils pratiquent le Bien qui est leur moyen harmonique, ils ont promptement droit à la récompense qui est leur but final; si, au contraire, ils s'adonnent au Mal, ils doivent être punis, — mais punis seulement par le retard à obtenir la récompense à laquelle ils sont appelés à prétendre; et ce retard consistera en une série d'épreuves qui se prolongeront jusqu'à ce qu'ils soient revenus au Bien, quel que soit le temps qu'ils y emploient.

Ici, mon fils, doit se terminer la tâche que tu m'as imposée. Le spiritisme développe le système des épreuves et les conditions de prolongation ou d'abréviation de leur durée; je ne pourrais que répéter ce qui vous a déjà été révélé à cet égard, et je me hâte d'arriver à cette conclusion sans réplique :

« Tous les Esprits, créés volontairement par un Dieu » juste et bon, ne peuvent l'avoir été que pour atteindre » le seul but que sa justice et sa bonté pussent leur assi- » gner : le bonheur dans l'éternité. »

Celui qui fut CHARLES-BORROMÉE.

ERRATUM. — No 4, page 82, 8e ligne, lisez : *l'ire sacerdotale,* au lieu de : *l'ère sacerdotale.*

Bordeaux, Maison LEFRAISE et BARDET. — G. Bardet, imprimeur, Bazar-Bordelais.

Ouvrages de M. ALLAN KARDEC *sur le Spiritisme*

LE SPIRITISME A SA PLUS SIMPLE EXPRESSION. — Exposé sommaire de l'enseignement des Esprits et de leurs manifestations. — Brochure grand in-18. — Cette brochure, étant destinée à populariser les idées spirites, est vendue aux conditions suivantes : Prix de chaque exemplaire, 15 centimes; par la poste, 20 centimes. — 20 exemplaires ensemble, 2 fr., ou 10 centimes chacun; par la poste, 2 fr. 60 c.

QU'EST-CE QUE LE SPIRITISME? — Guide de l'observateur novice des manifestations des Esprits.— 3e édition entièrement refondue et considérablement augmentée. — Grand in-18. Prix : 75 centimes; par la poste, 90 centimes.

LE LIVRE DES ESPRITS *(Philosophie spiritualiste)*. — Contenant les principes de la doctrine spirite sur l'immortalité de l'âme, la nature des Esprits et leurs rapports avec les hommes, les lois morales, la vie présente, la vie future et l'avenir de l'humanité, selon l'enseignement donné par les Esprits supérieurs à l'aide de divers médiums. — 13e édition, grand in-18 de 500 pages, 3 fr. 50 c.; par la poste, 4 fr. — Edition in-8o de 500 pages, 6 fr.; par la poste, 6 fr. 80 c.

LE LIVRE DES MÉDIUMS *(Spiritisme expérimental)*.— Guide des médiums et des évocateurs; contenant l'enseignement spécial des Esprits sur la théorie de tous les genres de manifestations, les moyens de communiquer avec le monde invisible et de développer la faculté médianimique, les difficultés et les écueils que l'on peut rencontrer dans la pratique du spiritisme : 6e édition. — Grand in-18 de 500 pages. Prix : 3 fr. 50 c.; par la poste, 4 fr.

VOYAGE SPIRITE EN 1862, par M. Allan Kardec, contenant : 1o les observations sur l'état du spiritisme; 2o les instructions données dans les différents groupes; 3o les instructions sur la formation des groupes et sociétés, et un modèle de règlement à leur usage. — Brochure grand in-8o, format et justification de la *Revue spirite*. — Prix : 1 fr. pour toute la France; pour l'étranger, le port en sus.

IMITATION DE L'ÉVANGILE selon le spiritisme. — Contenant l'explication des maximes morales du Christ, leur concordance avec le spiritisme et leur application aux diverses positions de la vie. — Un fort volume in-12. Prix : 3 fr. 50 c.

OUVRAGES DIVERS SUR LE SPIRITISME

Histoire de Jeanne Darc, dictée par elle-même à Mlle Ermance Dufaux, alors âgée de 14 ans. Grand in-18. Prix : 3 fr.; *franco,* 3 fr. 50 c.

Fables et poésies diverses, par un Esprit frappeur. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.; *franco,* 2 fr. 30 c.

Réflexions sur le spiritisme, les spirites et leurs contradicteurs, par J. Chapelot. Prix : 50 centimes; par la poste, 60 centimes.

Appel des vivants aux Esprits des morts, par E. Edoux. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 10 c. — Lyon, bureau de *la Vérité,* 48, rue de la Charité.

Sermons du R. P. Letierce, réfutés par un spirite de Metz. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 10 c.

Réponse aux sermons du P. Nicomède, par J. Guérin. Prix : 50 centimes; par la poste, 60 centimes.

Les Miracles de nos jours, par Auguste Bez. Prix : 2 fr.; par la poste, 2 fr. 20 c.

Lettres aux ignorants, par V. Tournier. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 10 c.

L'Éducation maternelle, par Mme E. Collignon. Prix : 50 centimes; par la poste, 60 centimes.

La vérité sur le spiritisme. Le spiritisme sans les Esprits, par un spirite théoricien. Deux brochures. Prix : 50 centimes; par la poste, 60 centimes.

Révélations sur ma vie surnaturelle (3e édition), par D. D. Home. 1 fort vol. in-12. Prix : 3 fr. 50 c.

La guerre au Diable et à l'Enfer, par Jean de la Veuze. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 10 c.

Comment et pourquoi je suis devenu spirite? par J.-B. Borreau. Prix : 2 fr.

Almanach spirite pour 1865, 50 centimes; par la poste, 60 centimes.

Désarroi de l'empire de Satan, par A.-L. Salgues. Prix : 1 fr.

La Pluralité des existences de l'âme, par André Pezzani. 1 fort vol. Prix : 3 fr. 50 c.

Entretiens familiers sur le spiritisme, par Mme Émilie Collignon. Brochure in-8o. Prix : 2 fr.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

La Revue spirite. Paris; directeur-gérant, Allan Kardec; 1 fois par mois. — France et Algérie, 10 fr. par an.

La Vérité. Lyon; directeur-gérant, E. Edoux; hebdomadaire. — Lyon, 7 fr. par an; départements et Algérie, 9 fr.

L'Avenir. Paris; directeur-gérant, Alis d'Ambel; hebdomadaire. — France et Algérie, 9 fr. par an.

L'Echo d'outre-tombe. Marseille; directeur-gérant, P. Gillet; hebdomadaire. — France et Algérie, 10 fr. par an.

Bordeaux. Maison Lefraise & Bardet. — G. Bardet, imprimeur, Bazar-Bordelais.